

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2010

RÉSEAUX CONSULAIRES - (n° 2388)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 80

présenté par
M. Roustan-----
ARTICLE 4

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« qui leur sont rattachées »

les mots :

« de leur circonscription ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notion de participation substituée à celle de rattachement.